

**DOSSIER DE CANDIDATURE :
6^{ème} EDITION DU
PRIX JEUNE TALENT AGORA
DES DIRECTEURS DE LA
SECURITE**

Sommaire

1^{ère} PARTIE : PRIX DU JEUNE TALENT DE L'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE

- **Palmarès P 4**
- **Rétro-planning P 5**
- **Jury P 5**
- **Les récompenses P 5**
- **Règlement P 6**
- **Fiche de renseignement P 9**

2^{ème} PARTIE : PRESENTATION DE L'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE

- **Principe et fonctionnement P 11**
- **Cartes d'identité des clubs Agora des Directeurs de la Sécurité**
 - ✓ **Paris P 13**
 - ✓ **Sud-ouest P 14**
 - ✓ **Nord P 15**
 - ✓ **Rhône-Alpes P 16**

1^{ère} PARTIE :

**PRIX JEUNE TALENT DE L'AGORA DES
DIRECTEURS DE LA SECURITE
6^{ème} EDITION**

Préambule

Le prix Jeune Talent Agora des Directeurs de la Sécurité est organisé par l'Agora des Directeurs de la Sécurité dans le but de récompenser un (ou une) étudiant(e) ayant fait preuve d'un effort d'analyse, de réflexion et d'originalité, dans le domaine de la sécurité.

La sélection des candidats s'effectue à partir d'un mémoire ou d'un rapport de stage déjà réalisé durant l'année universitaire sur une thématique de la sécurité-sûreté.

Agora souhaite contribuer à valoriser cette profession et à favoriser l'éclosion de nouveaux talents.

Palmarès

Gagnante de la 5^{ème} édition - 2012

Aurélié PEREIRA, Etudiante en DUT Hygiène Sécurité Environnement à l'IUT de Bordeaux 1 qui a présenté un mémoire sur la : « Participation à la rédaction du Document d'Organisation Interne de la Sécurité du parc de stationnement photovoltaïque du Parc des Expositions de Bordeaux ».

Gagnant de la 4^{ème} édition - 2011

Pierre-Xavier SASTRE, étudiant à l'université Panthéon-Sorbonne qui a présenté un mémoire sur : « La sûreté des agences bancaires : entre analyse criminologique et approche par les risques, quelle méthode d'aide à la décision pour demain ? »

Gagnant de la 3^{ème} édition - 2010

Oliver HOUVILLE, étudiant à l'IFA de Rambouillet-CCIV qui a présenté un mémoire sur : « Homologué Qualité, Sécurité, Environnement »

Gagnante de la 2^{ème} édition - 2009

Laura BLANC-GONNET, étudiante à l'IMIS ESTHUA Université d'Angers qui a présenté un mémoire sur : « *création d'une méthode de maîtrise globale des risques en entreprise* »

Gagnante de la 1^{ère} édition - 2008

Nelly FOUCHER, étudiante à l'Université Paris V Descartes, Major de promotion qui a présenté un mémoire sur « *Politique locale de sécurité ; quelle gouvernance pour les dispositifs contractuels de sécurité et de prévention de la délinquance ?* ».

Rétro-planning

❖ **Du 2 novembre au 28 février 2014** : Remise des éléments suivants pour valider sa participation au concours :

- ✓ La fiche de renseignements (en pièce jointe) complétée.
- ✓ Une synthèse sur deux pages maximum du mémoire.
- ✓ Un mémoire ou un rapport de stage réalisé durant l'année universitaire sur une thématique de la Sécurité-Sûreté.

Ces documents doivent être envoyés à **Emile TARJUS** par mail : etarius@agoraclubs.fr

❖ **mardi 18 mars 2014** : Grande soirée de gala de l'Agora des Directeurs de la Sécurité avec la remise du Prix Jeune Talent.

Jury

Le jury est composé de :

- **Olivier LIBOTTE**, DIA
- **Thierry MENUET**, CCIP Paris Ile-de-France
- **Philippe GAUTHIER**, NESTLÉ France
- **Patrick HAAS**, Directeur du journal « EN TOUTE SECURITE »

Les récompenses

Le lauréat recevra ainsi :

- Un **pass pour assister à la 3^{ème} édition du Gala de la Sécurité**, l'événement de la profession.
- **L'attribution d'un parrain** (membre du jury ou du comité de pilotage) qui l'aidera dans son insertion professionnelle par son soutien, ses connaissances.
- **Un abonnement pendant un an au journal En Toute Sécurité** et un exemplaire de l'édition en cours de **l'Atlas En Toute Sécurité** : valeur 667 euros HT.
- **Un trophée** sous forme d'un objet défini par l'Agora des Directeurs de la Sécurité.
- **Une tablette numérique Samsung CALAXY TAB 3** : valeur de 329,00 euros TTC
- **Une carte Agora des Directeurs de la Sécurité** lui permettant d'être membre pendant un an : valeur 504 euros TTC.

Règlement

« Prix Jeune Talent Agora des Directeurs de la Sécurité » Règlement du concours

Article 1

L'Agora des Directeurs de la Sécurité / CO Agora Clubs SAS, dont le siège social se situe au 42 avenue de la Grande Armée – 75017 Paris, organise un jeu gratuit dénommé « Le Prix Jeune Talents des Directeurs de la Sécurité », se déroulant du 2 novembre 2013 au 18 mars 2014, dans le but de récompenser un (ou une) étudiant(e) ayant fait preuve de dynamisme et de professionnalisme dans le domaine de la sécurité. Par cette action, Agora souhaite contribuer à valoriser cette profession et à favoriser l'éclosion de nouveaux talents.

Article 2

Ce concours est réservé aux étudiants majeurs résidant en France (hors Corse et Dom Tom) ayant effectué durant l'année en cours, une scolarité dans le domaine de la sécurité-sûreté, que ce soit dans un établissement supérieur privé ou public.

Article 3

La liste des établissements universitaires opérant en France en formation troisième cycle qui sont concernés par ce prix n'est pas limitée. Elle peut s'agrandir au fil des ans en fonction de la création d'un cursus sur la sécurité ou en raison de nouvelles relations nouées entre un établissement et l'Agora des Directeurs de la Sécurité.

Article 4

Le dossier de présentation du concours adressé aux établissements scolaires comporte le présent règlement, une notice sur l'Agora des Directeurs de la Sécurité, la date de remise du prix et la nature des prix attribués au gagnant.

Article 5

Le domaine traité concerne les différents aspects de la sécurité-sûreté à savoir la protection des biens et des personnes, la lutte contre la malveillance, la sécurité de l'homme au travail, la prévention des risques de tous ordres (industriels, financiers, économiques, etc.), l'intelligence économique, l'anti-terrorisme, la formation en sécurité etc.

Article 6

Ce prix s'adresse aux étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} cycle seulement.

Article 7

Les candidats adresseront pour le 28 février 2014 au plus tard, par mail etarjus@agoraclubs.fr ou par voie postale chez Agora Clubs – 42 avenue de la Grande Armée – 75017 Paris, leur mémoire déjà réalisé durant l'année universitaire sur une thématique de la sécurité-sûreté, selon le champ d'activité décrit dans l'article 5, sous format électronique.

Article 8

Les critères de sélection sont l'originalité de l'approche, la qualité du travail fourni, l'utilité réelle de l'étude pour les professionnels, etc. Outre l'examen du mémoire écrit, le jury pourra s'il a des questions auditionner les candidats au cours d'un entretien téléphonique.

Article 9

Le jury est composé de 3 membres de l'Agora des Directeurs de la Sécurité et un représentant du journal En Toute Sécurité choisis par les membres du comité de pilotage. La composition du jury peut être modifiée d'une année sur l'autre. Le président du jury est choisi par le jury annuellement. Une majorité simple permet de choisir le lauréat.

Article 10

Cette présente opération ne désignera qu'un seul lauréat.



Règlement (suite)

Article 11

Le prix est décerné à l'occasion de la soirée de gala de l'Agora des Directeurs de la Sécurité qui aura lieu le 18 mars 2014

Article 12

Les récompenses attribuées visent à donner au lauréat une meilleure connaissance des métiers de la sécurité, tout en lui offrant une visibilité personnelle dans le but de faciliter son insertion dans la profession. Il ne s'agit aucunement d'une promesse d'embauche ou d'une quelconque rémunération.

Le lauréat recevra ainsi :

- Une carte Agora des Directeurs de la Sécurité lui permettant d'être membre pendant un an : valeur 504 euros TTC.
- Un abonnement pendant un an au journal En Toute Sécurité et d'un exemplaire de l'édition en cours de l'Atlas En Toute Sécurité : valeur de 690 euros TTC,
- Un trophée sous forme d'un objet défini par Agora,
- Une tablette numérique Samsung CALAXY TAB 3 : valeur de 329,00 euros TTC
- L'attribution d'un parrain (membre du jury ou du comité de pilotage) qui l'aidera dans son insertion professionnelle par son soutien, ses connaissances...

Les lots seront remis le soir du gala.

Il est entendu que toutes dépenses liées au déplacement, à caractère personnel et toutes celles non explicitement indiquées ci-contre sont à la charge du gagnant.

Article 13

Tout candidat ou lauréat s'engage à respecter ce présent règlement qui est entièrement soumis à la loi française.

Article 14

Un huissier mandaté par l'Agora des Directeurs de la Sécurité, certifie la validité de ce présent règlement.

Le règlement est en cours de dépôt à la SELARL AY Eric ALBOU et Carolle YANA Huissiers de Justice Associés 32 rue de Malte 75011 PARIS.

Il pourra être demandé sur simple réclamation à l'adresse suivante : AGORA CLUBS - 42 avenue de la Grande Armée - 75017 PARIS (remboursement au tarif lent en vigueur uniquement sur demande).

Il sera imprimable et téléchargeable sur les sites :

- <http://www.agorasecurite.com>,
- <http://www.agorasecuritenord.com>
- <http://www.agorasecuritera.com>
- <http://www.agorasecuriteso.com>

Article 15

L'Agora des Directeurs de la Sécurité se réserve le droit de communiquer dans les médias le nom du lauréat et le nom de l'Ecole.

Article 16

Tout candidat accepte que sa participation au concours emporte le droit pour la société d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent concours et pour son propre compte pour une durée d'un an. Dans le cas contraire, le lauréat ne pourra pas être retenu.

Le gagnant autorise l'annonceur à éventuellement utiliser, à titre gratuit, leurs propositions, à les représenter, les reproduire et les exploiter, dans des communiqués et articles de presse, guides, documents publicitaires ou brochures, etc., et, à les transmettre à des tiers identifiés dans le cadre d'actions de communication ou dans les manifestations publiques de son choix, la présente clause valant cession expresse à l'annonceur par les auteurs de leurs droits patrimoniaux d'auteurs sur lesdites propositions.

Règlement (suite)

Les auteurs conservent un droit moral sur leurs propositions, et en conséquence celui de voir leur nom cité chaque fois que leur proposition le sera.

Ladite cession de droits patrimoniaux comporte tant ceux de représentation que ceux de reproduction des auteurs, et ce, sur tous supports actuels ou futurs et dans quelque pays que ce soit.

La présente cession comporte également cession de l'annonceur des droits d'adaptation, droits dérivés et secondaires sur lesdites propositions.

La cession est consentie à l'annonceur pour avoir effet pour le temps que durera la protection légale de l'idée au profit des auteurs, de leurs ayants droits ou ayants causes, d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles et futures y compris les prolongations qui pourraient éventuellement être apportées à cette durée.

Les auteurs des propositions garantissent à l'annonceur la jouissance pleine et entière des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque. Il s'interdit de consentir toute autre cession de droit à des tiers sur les mêmes propositions.

Conformément à la loi française « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant et peut demander que ces données soient effacées.

Pour exercer ce droit, il lui suffit d'écrire à

AGORA CLUBS 42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris (remboursement au tarif lent en vigueur uniquement sur demande).

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de prolonger le présent jeu à tout moment, et d'apporter des modifications à ce règlement, par avenant déposé à la SELARL AY Eric ALBOU et Carolle YANA Huissiers de Justice Associés 32 rue de Malte 75011 PARIS.

Fiche de renseignements

Informations sur l'école

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Contact :

Informations sur l'étudiant

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Cursus scolaire :

.....

.....

Sujet du mémoire ou du rapport de stage :

.....

Information sur le tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

2ème PARTIE :
PRESENTATION DE L'AGORA DES
DIRECTEURS DE LA SECURITE
(clubs Paris, Bordeaux, Lyon, et Lille)

Principe et fonctionnement

Agora Clubs S.A.S. est le spécialiste de l'externalisation de services dédiés à vos communautés (fédérations, associations, syndicats...)

Pour votre communauté, Agora Clubs met à votre disposition des compétences et des outils vous permettant d'optimiser vos coûts et votre gestion du temps.

Avec 8 ans de savoir-faire, 17 communautés, Agora Fonctions est le 1^{er} réseau français qui compte plus de 6 000 décideurs métiers qui assistent régulièrement aux soirées de gala de leur profession et aux 400 rendez-vous clubs qu'elle organise.

Chaque communauté est pilotée par un comité de pilotage indépendant en charge des décisions stratégiques (choix des membres, des partenaires, des contenus, etc.).

➤ Qu'est que l'Agora des Directeurs de la Sécurité ?

L'Agora des Directeurs de la Sécurité est l'un des 17 clubs de l'Agora Fonctions.

Présente à Paris, Lyon, Lille et Bordeaux, l'Agora des Directeurs de la Sécurité réunit plus de 220 membres issus de secteurs d'activités extrêmement variés (bancaire, industriel, hôtelier, grande distribution, services...).

Lieu permanent et régulier d'échanges et de partage d'expériences, la grande diversité de cette communauté favorise l'enrichissement commun de ses membres. Les réflexions et les préoccupations de cette Agora s'inscrivent dans l'évolution constante des missions de sécurité et de sûreté, aux enjeux toujours grandissant pour les entreprises.

Ouvert aux grands sujets de l'actualité de la sécurité, l'Agora des Directeurs de la Sécurité est un acteur majeur consulté par les Administrations, les syndicats professionnels. L'Agora des Directeurs de la Sécurité intervient également dans certains cursus universitaires (Sorbonne, EEIE), aussi, un prix Jeune Talent est délivré par l'Agora des Directeurs de la Sécurité, chaque année à un(e) étudiant(e).

➤ Pourquoi être membre ?

- Être prospectif en captant les tendances et les enjeux de son métier.
- Être performant dans son pilotage au quotidien en confrontant ses idées ou projets auprès du réseau.
- Apprendre des autres et aux autres.
- Être dans une communauté homogène dans sa fréquentation et interalliée dans la contribution de chacun de ses membres.

Le tout pour ensemble, trouvez les meilleures solutions !



Principe et fonctionnement (suite)

➤ Quel format, quels moyens ?

Les rendez-vous sont en format « dîner-débat » ou « cocktail-dînatoire » et se tiennent le soir de 19h00 à 23h00 (un rendez-vous par mois en dehors des vacances scolaires).

- Vous avez besoin de **solliciter la communauté sur une problématique**, des outils vous sont proposés :

1) la Question-Flash : Outil permettant aux membres de communiquer entre eux. Ils peuvent poser une question à l'ensemble de la communauté pour s'assurer d'avoir les meilleures références ou solutions face à une problématique donnée.

2) Atelier-flash: Outil qui permet de réunir les membres en tout petit comité, à la demande d'un membre ou d'un partenaire.

3) Annuaire électronique sécurisé des membres et partenaires

- Vous voulez des informations ou vous avez des informations à communiquer à la communauté, des **Infos-Flash** sont à votre disposition.

- Vous ne pouvez pas assister à un rendez-vous, une restitution de la vision de l'Invité d'Honneur vous est livrée par e-mail, c'est le « **360°** ».

➤ Cotisation ?

Les membres payent une cotisation annuelle de 420,00 € HT pour le club National (Paris) et 250,00 € HT pour les clubs régionaux.

➤ Nous comptons parmi nos membres :

ACADEMIE DE BORDEAUX, ACCOR, AEROPORTS DE LYON, AFPA, AIR France, AIR LIQUIDE, AUCHAN, BARCLAYS, BNP PARIBAS, BOMBARDIER TRANSPORT France, BOULANGER, BPCE, C.N.R.S, CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE, CDISCOUNT, CHARLES RIVER, CHRONOPOST, COCA-COLA ENTREPRISE, CONSORTIUM STADE DE France, CORA, COVIDIEN, CREDIT AGRICOLE, DACHSER France, DANONE, DASSAULT SYSTEMES, DECATHLON France, DHL EXEL SUPPLY CHAIN, DIA, ESTEE LAUDER EUROPE, FNAC SA, FOUR SEASONS GEORGE V, FRANCE TELECOM, GDF SUEZ-GLOBAL GAZ & LNG, GEFCO, GENDARMERIE NATIONALE, GRAND STADE LILLE METROPOLE, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, GROUPE BB HOTELS, HERAKLES, HEXCEL COMPOSITES, HOTEL MARRIOTT, HSBC France, IBM France, IKEA France, IMPRIMERIE NATIONALE, KEOLIS LYON, LA POSTE NORD, LA VOIX DU NORD, LCL - LE CRÉDIT LYONNAIS, LE BON MARCHÉ, LESAFFRE, LOUVRE HOTELS, MAIRIE DE LYON, MCDONALD'S France, METRO CASH AND CARRY France, MICHELIN, MINISTERE DE L'INTERIEUR, MOET HENESSY CHAMPAGNE & SERVICES, MONOPRIX, MUSÉE LOUVRES LENS, MUTUELLE UNEO, NATIXIS, NESTLE FRANCE SAS, OFFICE DEPOT, ORANGE, OSCARO, OXYLANE VILLAGE, PALAIS DE JUSTICE DE PARIS, PARC DE LA VILLETTE, PARTOUCHE, PRÉFECTURE DU NORD, RADIO France, RELAIS COLIS, SAFRAN, SEPHORA, SHANGRI-LA HÔTEL, SNCF, SOCIETE GENERALE, SOCIETE ZARA, STARBUCKS COFFEE FRANCE, SUPERMARCHES MATCH, SVP TRANSPORT, TEXAS INSTRUMENTS, TNT EXPRESS FRANCE, TRANSPOLE, VAN CLEEF et bien d'autres !

Objectif : ENSEMBLE, TROUVONS LES MEILLEURES SOLUTIONS



Carte d'identité



AGORA DES DIRECTEURS DE LA SÉCURITÉ

➤ **Date de naissance** : 6 septembre 2006

➤ **Gouvernance**

PRESIDENT



Pascal PECH
Responsable Sureté Sécurité Prévention
LCL- LE CREDIT LYONNAIS

VICE-PRESIDENT



Laurent ALLAIS
Responsable Sécurité Physique
HSBC FRANCE

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE



Philippe GAUTHIER
Directeur Sûreté
NESTLE FRANCE



Philippe GUILLON
Directeur Sécurité
MCDONALD'S FRANCE



Thierry MENUET
Responsable Prévention des risques
Coordinateur sécurité
CCIP Paris Ile-de-France

EN CHARGE DE LA RELATION MEMBRES



Olivier LIBOTTE
Directeur de la Sécurité
DIA

PRESIDENT D'HONNEUR



Patrick DE LA GUERONNIERE
Directeur Gestion du Risque
IKEA France

➤ **Friendly Partners :**



ASSA ABLOY



➤ **Friendly Partners :**



➤ **Nombre de membres et en cours (clubs parisiens et régionaux) : + de 220**

➤ **Signe particulier** : Les Membres sont les Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté d'entreprises de + de 500 salariés (prestataires refusés)

➤ **Adresse** : L'Agora des Directeurs de la Sécurité est hébergée chez Agora Clubs – 42, avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS

➤ **Web** : www.agorasecurite.com



Carte d'identité



➤ **Date de naissance** : 15 février 2010

➤ **Gouvernance** :

CO-PRESIDENTS



Xavier MARCO
Directeur des Services Techniques
**FOOTBALL CLUB DES
GIRONDINS DE BORDEAUX (FCGDB)**



Philippe SERVANT
Responsable Sécurité
ACADEMIE DE BORDEAUX

VICE-PRESIDENT



Hervé LEROY
*Responsable de la
Protection Industrielle*
HERAKLES

MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE



Didier MASQUELIER
*Responsable Sûreté Qualité
Risques*
**SERVICE CLIENT
COURRIER LIBOURNE**

PRESIDENT D'HONNEUR



Gérard VIGNAU
*Responsable Régional
Sûreté sud-ouest*
TNT EXPRESS FRANCE

➤ **Friendly Partners** :

**SAMSIC
SECURITE**



➤ **Media Partner** :

entoutesécurité

➤ **Nombre de membres et en cours (clubs parisiens et régionaux)** : + de 220

➤ **Signe particulier** : Les Membres sont les Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté Sud-Ouest d'entreprises de + de 250 salariés (prestataires refusés)

➤ **Adresse** : L'Agora des Directeurs de la Sécurité Sud-Ouest est hébergée chez Agora Clubs SAS – 42, avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS

➤ **Web** : www.agorasecuriteso.com



Carte d'identité



➤ **Date de naissance** : 15 décembre 2010

➤ **Gouvernance** :

PRESIDENT



Fabien DHAINAUT
*Responsable du Département Sécurité
des Personnes et des Biens*
**CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE
EUROPE**

EN CHARGE DE LA RELATION MEMBRES



Serge FAUCHOIS
Responsable Sûreté Sécurité sites centraux
COFIDIS CM-CIC NORD OUEST

MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE



Marc LEMAITRE
Coordinateur Sûreté Incendie
BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE

REPRESENTANT ADSN POUR LE GALA



Marc THIERRY
*Expert International en Surveillance à
Distance Télésurveillance et Vidéoprotection*
AFPA

EN CHARGE DES RELATIONS AVEC LES UNIVERSITES



Jugurtha YANAT
Responsable exploitation Sécurité
BOULANGER

➤ **Friendly Partners** :



➤ **Media Partner** :



➤ **Nombre de membres et en cours (clubs parisiens et régionaux)** : + de 220

➤ **Signe particulier** : Les Membres sont les Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté Nord d'entreprises de + de 250 salariés (prestataires refusés)

➤ **Adresse** : L'Agora des Directeurs de la Sécurité Nord est hébergée chez Agora Clubs SAS – 42, avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS

➤ **Web** : www.agorasecuritenord.com



Carte d'identité



➤ **Date de naissance** : 12 janvier 2011

➤ **Gouvernance** :

PRESIDENT



Marc VIETHEN
Directeur de la sûreté pour l'Europe
CHARLES RIVER

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE



Patrick AUJOGUE
Directeur sécurité
KEOLIS LYON



EMMANUEL MAGNE
Directeur Supervision Globale
MAIRIE DE LYON



Gil MATHEY
Responsable Sûreté
COCA COLA ENTREPRISE

➤ **Friendly Partners** :



➤ **Media Partner** :



➤ **Nombre de membres et en cours (clubs parisiens et régionaux)** : + de 220

➤ **Signe particulier** : Les Membres sont les Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté Rhône-Alpes d'entreprises de + de 250 salariés (prestataires refusés)

➤ **Adresse** : L'Agora des Directeurs de la Sécurité Rhône-Alpes est hébergée chez Agora Clubs SAS – 42, avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS

➤ **Web** : www.agorasecuritera.com

